

Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

Décret 977-2012, 24 octobre 2012

CONCERNANT les adjoints parlementaires

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation de la première ministre :

QUE, conformément à l'article 25 de la Loi sur l'Assemblée nationale (c. A-23.1), les députés nommés ci dessous assistent, dans l'exercice de leurs fonctions, les ministres mentionnés en regard de leur nom :

Monsieur Léo Bureau-Blouin Député de Laval-des-Rapides	Première ministre, pour le volet jeunesse
Monsieur Denis Trottier Député de Roberval	Ministre des Ressources naturelles, pour le volet forêts
Monsieur Luc Ferland Député d'Ungava	Ministre des Ressources naturelles, pour le volet affaires nordiques
Monsieur Alain Therrien Député de Sanguinet	Ministre des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur, pour le volet commerce extérieur
Monsieur Sylvain Pagé Député de Labelle	Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, pour le volet loisir et sport
Monsieur Gilles Chapadeau Député de Rouyn-Noranda-Témiscamingue	Ministre du Travail
Madame Suzanne Proulx Députée de Sainte-Rose	Ministre responsable de la Condition féminine
Madame Diane Gadoury-Hamelin Députée de Masson	Ministre de la Santé et des Services sociaux
Monsieur Scott McKay Député de Repentigny	Ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, pour le volet faune et parcs
Madame Jeannine Richard Députée des Îles-de-la-Madeleine	Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, pour le volet pêcheries

Monsieur André Villeneuve
Député de Berthier

Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, pour le volet affaires municipales

QUE le présent décret remplace le décret n° 870-2012 du 20 septembre 2012.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

58407

Gouvernement du Québec

Décret 978-2012, 24 octobre 2012

CONCERNANT la nomination de madame Linda Landry comme secrétaire adjointe au ministère du Conseil exécutif

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation de la première ministre :

QUE madame Linda Landry, sous-ministre adjointe au ministère des Ressources naturelles, administratrice d'État II, soit nommée secrétaire adjointe au ministère du Conseil exécutif, aux mêmes classement et traitement annuel à compter du 25 octobre 2012;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 continuent de s'appliquer à madame Linda Landry comme sous-ministre adjointe du niveau 1.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

58408